



Parc national  
Banff

# Camping dans le secteur de Banff 2020



AV Wakefield

*Also available in English*



Parcs Canada  
Parks Canada

Canada



## Bienvenue dans le **parc national Banff**

Le parc national Banff offre des expériences de camping variées, allant d'emplacements douillets et authentiques au bord d'un lac jusqu'à des emplacements panoramiques aménagés tout près des commodités de la ville de Banff. Parcs Canada exploite près du lotissement urbain sept campings qui offrent un accès pratique aux attractions les plus célèbres du parc. Chacun se distingue par sa taille, son emplacement géographique et les services qui y sont offerts. Vérifiez quels emplacements sont vacants sur le site [reservation.pc.gc.ca](http://reservation.pc.gc.ca).

Lisez attentivement le présent guide pour assurer votre sécurité et profiter au maximum de votre expérience. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser à notre personnel, qui se tient à votre disposition dans la plupart des campings et des centres d'accueil de Parcs Canada.

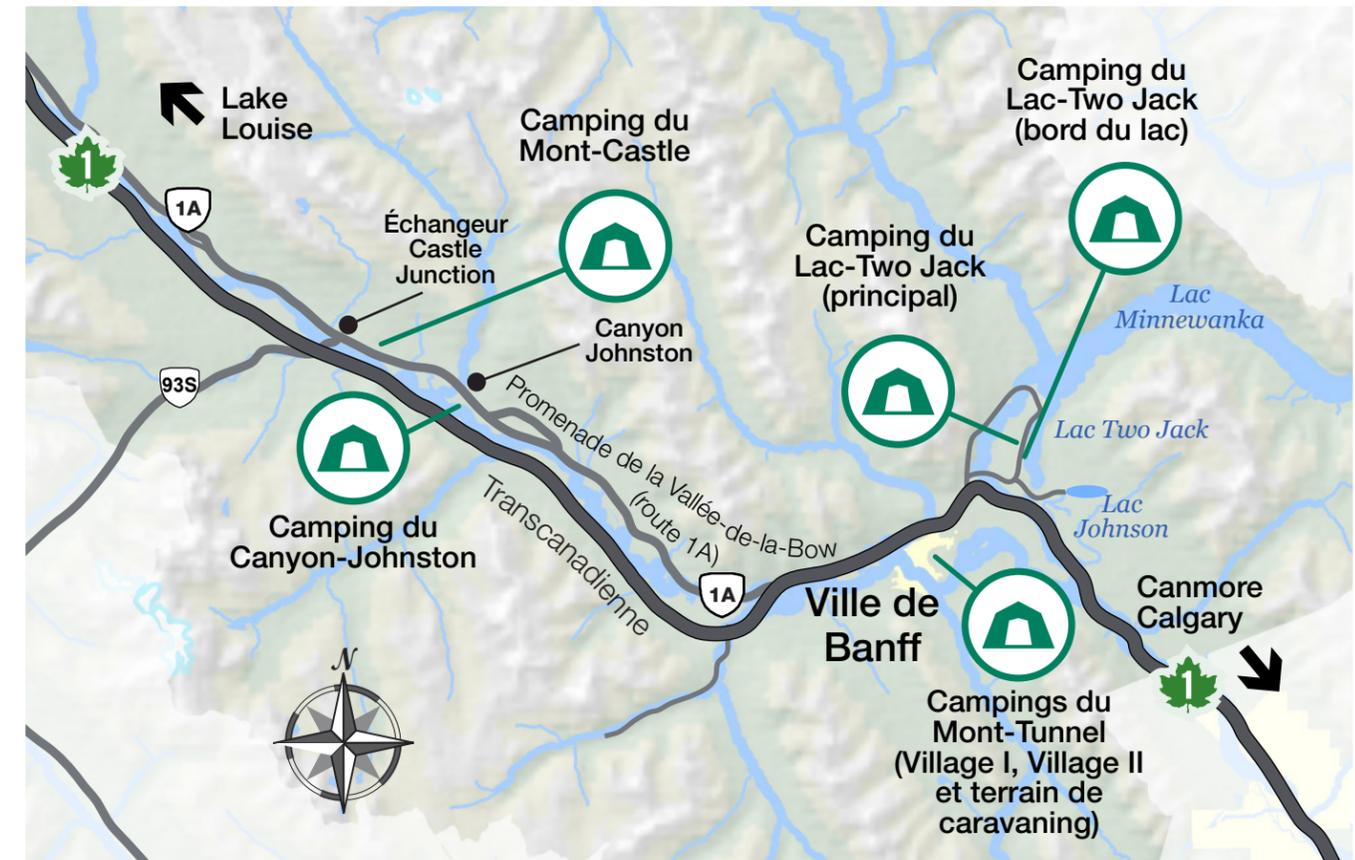
## Une fois dans le parc...

Pour obtenir des renseignements sur les activités à faire pendant votre séjour dans le parc, consultez les guides suivants en ligne à l'adresse [parcscanada.gc.ca/depliants-banff](http://parcscanada.gc.ca/depliants-banff) ou passez en prendre un exemplaire à l'un des centres d'accueil de Parcs Canada.



## Camping à longueur d'année

Vous êtes à la recherche d'une nouvelle expérience? Le camping du Mont-Tunnel (Village II) est ouvert à l'année. Installez-y votre VR ou votre tente et profitez du parc pendant qu'il est endormi sous une couche de neige fraîche scintillante. À un jet de pierre du camping, le terrain de caravanning du Mont-Tunnel, tout aussi facile d'accès, se transforme en carrefour hivernal pour le ski de fond, le vélo, la raquette et la marche. Ici et là dans le parc, les sentiers de prédilection des randonneurs d'été deviennent une destination féerique de pins enneigés et de montagnes coiffées de blanc qui vous convient à l'exploration. Consultez le *Guide du visiteur du parc national Banff* et le site [parcscanada.gc.ca/banff-hiver](http://parcscanada.gc.ca/banff-hiver) pour en savoir davantage sur les possibilités d'activités hivernales qui s'offrent à vous dans le parc national Banff.



### Réservation d'emplacements

Il est fortement recommandé de réserver votre emplacement dans les campings du secteur de Banff. En été, ils sont souvent complets. Pour éviter toute déception, faites vos réservations sur le site [reservation.pc.gc.ca](http://reservation.pc.gc.ca) ou composez sans frais le **1-877-737-3783 (1-877-RESERVE)**.

Si vous souhaitez camper dans l'arrière-pays, consultez le site [parcscanada.gc.ca/banff-arrierepays](http://parcscanada.gc.ca/banff-arrierepays) pour obtenir des renseignements et réserver un emplacement. Le parc compte de nombreux campings pour randonneurs. Vous devez vous procurer un permis d'accès à l'arrière-pays et un laissez-passer de parc national.

### Dates d'ouverture

Les dates d'ouverture varient d'un camping à l'autre; elles sont indiquées sur le site Web [parcscanada.gc.ca/campingbanff](http://parcscanada.gc.ca/campingbanff) et à la page 4 du présent guide. Le camping d'été commence au début de mai, et tous les campings sont ouverts dès la mi-juin ou au plus tard à la fin du mois. C'est de juin à septembre que la demande est la plus forte, et l'affluence atteint son point culminant en juillet et en août.

### Votre laissez-passer pour le camping

Pour faire du camping dans le parc national Banff, vous devez vous procurer les permis suivants :

- **Laissez-passer de parc national** – Vous pouvez vous le procurer au poste d'entrée Est du parc, à un centre d'accueil de Parcs Canada et aux postes d'accueil des campings. Vous pouvez aussi l'acheter en ligne à l'adresse [banfflakelouise.com](http://banfflakelouise.com) (en anglais seulement).
- **Permis de camping** – En vente en ligne ([reservation.pc.gc.ca](http://reservation.pc.gc.ca)), par téléphone (**1-877-RESERVE**) et aux postes d'accueil des campings. À votre arrivée, inscrivez-vous au poste d'accueil du camping.
- **Permis de feu de camp** – Vous pouvez l'obtenir au moment de la réservation ou le demander au poste d'accueil de votre camping.

### Encore plus de possibilités

Pendant les mois d'été, Parcs Canada exploite 14 campings dans l'avant-pays du parc national Banff, pour un total de 2 462 emplacements. Outre les sept campings mentionnés dans le présent guide, le parc vous offre diverses options dans le secteur de Lake Louise, y compris près du village de Lake Louise et le long de la magnifique promenade des Glaciers.

| Campings                   | Date d'ouverture                           | Électricité, égout, eau | Électricité | Poste de vidange | Toilettes à chasse d'eau | Douches | Foyers | Abri-cuisine | Eau potable | Emplacements équipés | oTENTik | Réservations acceptées | Interprétation | Accès universel | Nbre d'empl. |
|----------------------------|--|-------------------------|-------------|------------------|--------------------------|---------|--------|--------------|-------------|----------------------|---------|------------------------|----------------|-----------------|--------------|
| Mont Tunnel Village I      | 7 mai-5 oct.                               |                         |             |                  |                          |         |        |              |             |                      |         | ✓                      | ✓              | ✓               | 618          |
| Mont Tunnel Village II     | Ouvert à l'année<br>oTENTiks 7 mai-13 oct. |                         | ✓           | ✓                | ✓                        | ✓       | ✓      | ✓            | ✓           | ✓                    | ✓       | ✓                      | ✓              | ✓               | 209          |
| Mont Tunnel (caravanes)    | 7 mai-5 oct.                               | ✓                       | ✓           | ✓                | ✓                        | ✓       |        |              | ✓           |                      |         | ✓                      | ✓              | ✓               | 322          |
| Lac Two Jack (principal)   | 25 juin-8 sept.                            |                         |             | ✓                | ✓                        |         | ✓      | ✓            | ✓           | ✓                    |         | ✓                      |                |                 | 380          |
| Lac Two Jack (bord du lac) | 7 mai-5 oct.<br>oTENTiks 7 mai-5 oct.      |                         |             | ✓                | ✓                        | ✓       | ✓      | ✓            | ✓           | ✓                    | ✓       | ✓                      |                |                 | 74           |
| Canyon Johnston            | 25 juin-21 sept.                           |                         |             | ✓                | ✓                        | ✓       | ✓      | ✓            | ✓           |                      |         | ✓                      | ✓              | ✓               | 132          |
| Mont Castle                | 21 mai-2 juil.                             |                         |             |                  | ✓                        |         | ✓      | ✓            | ✓           |                      |         |                        |                |                 | 43           |

Travaux d'amélioration.  
 Consultez le site [parcsCanada.gc.ca/campingbanff](http://parcsCanada.gc.ca/campingbanff) pour connaître les prix et obtenir de l'information à jour.

## Camping du Mont-Castle

**Profitez des transports en commun**

Bon nombre des principales attractions du parc sont desservies par les transports en commun, et ce service est gratuit à partir de la plupart des campings. Laissez votre voiture ou votre VR à votre emplacement et partez à la découverte!

Renseignements sur les autobus et navettes : [pc.gc.ca/banff-transport](http://pc.gc.ca/banff-transport) ou [explorepark.ca](http://explorepark.ca) (en anglais seulement)

Renseignements en temps réel de Parcs Canada : [pc.gc.ca/banffactuel](http://pc.gc.ca/banffactuel)

Stationnement à Banff : [banffparking.ca](http://banffparking.ca) (en anglais seulement)

Cartes : Centres d'accueil de Parcs Canada

## 43 emplacements



Ce petit camping rustique sans service propose une expérience intime dans une jolie forêt le long de la promenade de la Vallée-de-la-Bow (route 1A). Situé à seulement 32 km de Banff, il convient aux tentes et aux VR de petite dimension (jusqu'à 7,3 m), et il se trouve à proximité de diverses attractions, comme les chutes Silverton et le canyon Johnston. Tous les emplacements sont attribués selon l'ordre d'arrivée des campeurs. Inscrivez-vous vous-même à votre arrivée. Pour payer, inscrivez vos données de carte de crédit ou apportez le montant exact en argent comptant.

- Poste d'accueil
- Auto-inscription
- Babillard
- Tentes
- VR
- Roulottes
- Stationnement
- Toilettes
- Douches
- Abri-cuisine
- Eau potable
- Évier à vaisselle
- Casiers à provisions
- Poubelles
- Poste de recyclage
- Poste de recyclage/poubelles
- Bois à brûler
- Poste de vidange
- Accès universel
- Théâtre
- Hébergement
- Casse-croûte
- Arrêt d'autobus Roam
- VR interdits
- Sentier

## 132 emplacements



[reservation.pc.gc.ca](http://reservation.pc.gc.ca)

Ce camping rustique offre une possibilité intéressante aux personnes à la recherche d'une expérience authentique. Les emplacements peuvent accueillir des tentes et de petits VR (jusqu'à 8,2 m). Comme ce camping est situé dans un endroit central le long de la promenade de la Vallée-de-la-Bow (route 1A), à seulement 25 km de Banff, les campeurs ont facilement accès à des attractions uniques en leur genre, dont le canyon Johnston et les sources Ink Pots. Pendant les mois d'été, ils peuvent emprunter les transports en commun pour se rendre à Banff.



### Restriction d'accès :

Du 1<sup>er</sup> mars au 25 juin, la promenade de la Vallée-de-la-Bow (route 1A) est ouverte uniquement de 8 h à 20 h. Après 20 h, le camping est accessible par l'intersection de la Transcanadienne (route 1) et de la route 93 Sud.

**Légende à la page 4**

**Profitez des transports en commun**

Bon nombre des principales attractions du parc sont desservies par les transports en commun, et ce service est gratuit à partir de la plupart des campings. Laissez votre voiture ou votre VR à votre emplacement et partez à la découverte!

Renseignements sur les autobus et navettes : [pc.gc.ca/banff-transport](http://pc.gc.ca/banff-transport) ou [explorepark.ca](http://explorepark.ca) (en anglais seulement)

Renseignements en temps réel de Parcs Canada : [pc.gc.ca/banffactuel](http://pc.gc.ca/banffactuel)

Stationnement à Banff : [banffparking.ca](http://banffparking.ca) (en anglais seulement)

Cartes : Centres d'accueil de Parcs Canada



**La nourriture humaine tue la faune.**



**Il est interdit de laisser traîner des ordures.**

# Camping du Lac-Two Jack (bord du lac)

Situé non loin du lac Minnewanka, à 15 minutes de Banff, ce camping rustique sans service est niché dans un endroit enchanteur en bordure du lac Two Jack. Il convient parfaitement aux tentes et aux petits VR (jusqu'à 8,2 m). Vous y trouverez des emplacements au bord du lac et 10 oTENTiks qui donnent sur les montagnes. Il est possible d'accéder au lac pour la navigation non motorisée.

**74 emplacements**



[reservation.pc.gc.ca](http://reservation.pc.gc.ca)

**Profitez des transports en commun**

Bon nombre des principales attractions du parc sont desservies par les transports en commun, et ce service est gratuit à partir de la plupart des campings. Laissez votre voiture ou votre VR à votre emplacement et partez à la découverte!

Renseignements sur les autobus et navettes : [pc.gc.ca/banff-transport](http://pc.gc.ca/banff-transport) ou [explorethepark.ca](http://explorethepark.ca) (en anglais seulement)

Renseignements en temps réel de Parcs Canada : [pc.gc.ca/banffactuel](http://pc.gc.ca/banffactuel)

Stationnement à Banff : [banffparking.ca](http://banffparking.ca) (en anglais seulement)

Cartes : Centres d'accueil de Parcs Canada

**Vous voulez vivre une expérience au bord d'un lac panoramique?**

**Aire de fréquentation diurne du Lac-Two Jack**

Prenez la ligne 6 du service Roam sur la route du Lac-Minnewanka pour vous rendre à l'aire de fréquentation diurne du Lac-Two Jack.

Admirez des panoramas splendides depuis la rive du lac Two Jack. Par temps ensoleillé, trempez les pieds dans l'eau froide et profitez de la vue qui s'offre à vous depuis la petite péninsule à cet endroit très fréquenté.

**Pour obtenir d'autres suggestions d'activités à faire dans le parc national Banff, rendez-vous à un centre d'accueil de Parcs Canada ou consultez le site [parcsCanada.gc.ca/banff](http://parcsCanada.gc.ca/banff).**

**Légende à la page 7**

# Camping principal du Lac-Two Jack

Les visiteurs qui séjournent dans ce camping rustique sans service vivent une expérience authentique dans un cadre isolé. Le camping se trouve à seulement 15 minutes de Banff et près de diverses attractions, dont le lac Minnewanka. Les emplacements offrent de jolies vues et peuvent accueillir des tentes et des VR d'au plus 7,3 m. Il y a aussi des emplacements équipés.

**380 emplacements**



[reservation.pc.gc.ca](http://reservation.pc.gc.ca)

**Découvrez un canyon tout près**

**Canyon Stewart**

3 km aller-retour; gain d'altitude négligeable; 1 heure aller-retour

Le canyon Stewart se trouve au réservoir Minnewanka, à 3 km au nord du camping, le long de la route du Lac-Minnewanka. **Il s'agit d'une destination courue, et le stationnement est souvent complet. Songez à prendre la ligne 6 du service Roam.**

Depuis l'aire de fréquentation diurne du Lac-Minnewanka, ce sentier de faible altitude suit la rive du lac jusqu'à un pont qui enjambe les parois du canyon Stewart. Observez la rivière Cascade qui se jette dans le lac.

**Pour obtenir d'autres suggestions d'activités à faire dans le parc national Banff, rendez-vous à un centre d'accueil de Parcs Canada ou consultez le site [parcsCanada.gc.ca/banff](http://parcsCanada.gc.ca/banff).**

**Profitez des transports en commun**

Bon nombre des principales attractions du parc sont desservies par les transports en commun, et ce service est gratuit à partir de la plupart des campings. Laissez votre voiture ou votre VR à votre emplacement et partez à la découverte!

Renseignements sur les autobus et navettes : [pc.gc.ca/banff-transport](http://pc.gc.ca/banff-transport) ou [explorethepark.ca](http://explorethepark.ca) (en anglais seulement)

Renseignements en temps réel de Parcs Canada : [pc.gc.ca/banffactuel](http://pc.gc.ca/banffactuel)

Stationnement à Banff : [banffparking.ca](http://banffparking.ca) (en anglais seulement)

Cartes : Centres d'accueil de Parcs Canada



**Ne laissez jamais de nourriture sans surveillance.**



**Déposez vos déchets au bon endroit.**

# Camping du Mont-Tunnel (Village II)

Situé à quelques minutes à peine de Banff, ce camping est idéal pour ceux et celles qui souhaitent avoir une prise électrique sans les autres services ou qui ont besoin d'espace (certains emplacements conviennent aux caravanes de 12 m et plus). Il est situé à proximité des attractions locales; vous y trouverez 21 oTENTiks trois saisons et des emplacements pour tentes et VR qui sont ouverts à longueur d'année. Les campeurs ont accès à des panoramas de montagnes, à un service de transport en commun à l'année jusqu'à la ville et à des sentiers pour la randonnée et le vélo.

## Activités d'interprétation en soirée

Joignez-vous aux interprètes du parc pour entendre des récits et des faits intéressants sur le patrimoine naturel et culturel du parc national Banff. Toutes les activités s'adressent aussi bien aux enfants qu'aux adultes! Le coût est compris dans les droits d'entrée. *Les activités sont animées en anglais seulement.*

*Un synopsis en français vous sera remis sur place.*

Lieu : **Théâtre intérieur de la Tanière-du-Loup**, dans le camping du Mont-Tunnel (Village II)

Dates et heures : **Six soirs par semaine, à 19 h 30, du 26 juin au 6 septembre**

Les activités d'interprétation en soirée durent environ 40 minutes.

*Les activités sont animées en anglais seulement. Un synopsis en français vous sera remis sur place.*

## 209 emplacements



[reservation.pc.gc.ca](http://reservation.pc.gc.ca)

## 322 emplacements



[reservation.pc.gc.ca](http://reservation.pc.gc.ca)

# Terrain de caravanning du Mont-Tunnel

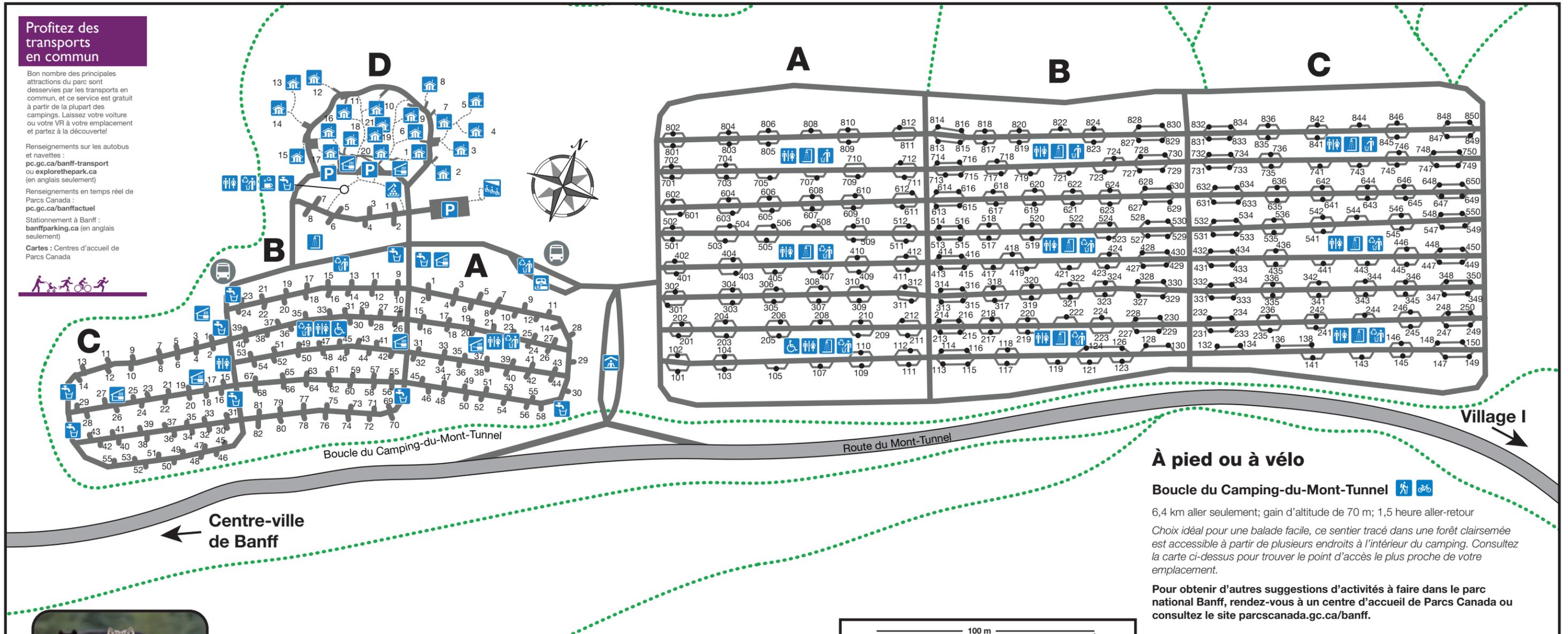
Ce camping, qui se trouve à un jet de pierre de Banff, est réservé aux roulottes et aux grosses caravanes (certains emplacements peuvent accueillir des roulottes de 15 m et plus). Les emplacements, simples ou doubles, offrent un raccordement triple pour des services complets. Profitez des vues sur les montagnes, des sentiers de randonnée et de vélo ainsi que d'un service de transport en commun jusqu'en ville.

- |                 |                              |                      |
|-----------------|------------------------------|----------------------|
| Poste d'accueil | Douches                      | Poste de vidange     |
| Tentes          | Abri-cuisine                 | Stationnement        |
| VR              | Évier à vaisselle            | Théâtre              |
| Roulottes       | Poste de recyclage/poubelles | Accès universel      |
| oTENTik         | Eau potable                  | Arrêt d'autobus Roam |
| Toilettes       | Bois à brûler                | Sentier              |

## À la recherche d'activités amusantes en soirée?

Venez participer à une activité d'interprétation au théâtre de la Tanière-du-Loup, dans le camping du Mont-Tunnel (Village II).

Détails à la page 8.



## À pied ou à vélo

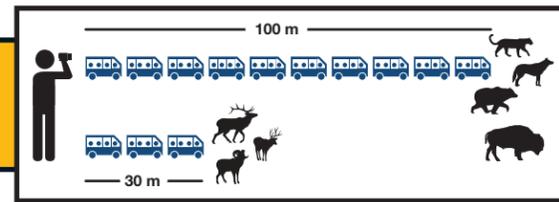
### Boucle du Camping-du-Mont-Tunnel

6,4 km aller seulement; gain d'altitude de 70 m; 1,5 heure aller-retour

*Choix idéal pour une balade facile, ce sentier tracé dans une forêt clairsemée est accessible à partir de plusieurs endroits à l'intérieur du camping. Consultez la carte ci-dessus pour trouver le point d'accès le plus proche de votre emplacement.*

**Pour obtenir d'autres suggestions d'activités à faire dans le parc national Banff, rendez-vous à un centre d'accueil de Parcs Canada ou consultez le site [parcsCanada.gc.ca/banff](http://parcsCanada.gc.ca/banff).**

**Donnez-nous de l'espace.**



**Ne vous approchez jamais d'un animal sauvage.**



# Camping du Mont-Tunnel (Village I)

Situé tout près de la ville de Banff, ce camping propose une expérience traditionnelle dans un décor de montagnes. Les campeurs ont accès à des foyers pour la cuisson ainsi qu'à des sentiers de randonnée et de vélo. Ce camping offre plusieurs options pouvant répondre à des préférences diverses, dont quelques emplacements de grande dimension.

## Activités d'interprétation en soirée

Lieu : **Théâtre extérieur du Nid-du-Grand-Corbeau**, dans le camping du Mont-Tunnel (Village I)  
 Dates et heures : **Six soirs par semaine, à 19 h 30, du 26 juin au 6 septembre**  
 Les activités d'interprétation en soirée durent environ 40 minutes.  
**Les activités sont animées en anglais seulement. Un synopsis en français vous sera remis sur place.**

- |                 |                      |                              |                  |                 |
|-----------------|----------------------|------------------------------|------------------|-----------------|
| Poste d'accueil | Roulottes            | Casiers à provisions         | Bois à brûler    | Théâtre         |
| Tentes          | Toilettes            | Évier à vaisselle            | Poste de vidange | Accès universel |
| VR              | Douches              | Poste de recyclage/poubelles | Stationnement    | Eau potable     |
| Sentier         | Arrêt d'autobus Roam |                              |                  |                 |

## 618 emplacements



[reservation.pc.gc.ca](http://reservation.pc.gc.ca)

### Profitez des transports en commun

Bon nombre des principales attractions du parc sont desservies par les transports en commun, et ce service est gratuit à partir de la plupart des campings. Laissez votre voiture ou votre VR à votre emplacement et partez à la découverte!

Renseignements sur les autobus et navettes :

[pc.gc.ca/banff-transport](http://pc.gc.ca/banff-transport)

ou [explorethepark.ca](http://explorethepark.ca) (en anglais seulement)

Renseignements en temps réel de Parcs Canada :

[pc.gc.ca/banffactuel](http://pc.gc.ca/banffactuel)

Stationnement à Banff :

[banffparking.ca](http://banffparking.ca) (en anglais seulement)

Cartes : Centres d'accueil de Parcs Canada



## La faune a besoin de votre aide

### C'est #LaLoiDeLaFaune qui règne dans le parc national Banff.

Le parc national Banff est une porte d'entrée vers la nature, l'aventure et la découverte. Observer la faune dans la nature est une expérience fascinante qui attire des millions de visiteurs dans le parc chaque année. Cependant, ce privilège s'accompagne d'un devoir : il faut traiter la faune avec le respect auquel elle a droit. Appliquez les règles suivantes de #LaLoiDeLaFaune pour protéger les animaux et faire en sorte que le parc national Banff demeure un joyau naturel. Apprenez-en davantage en consultant le site [parcsCanada.gc.ca/LaLoiDeLaFaune](http://parcsCanada.gc.ca/LaLoiDeLaFaune) et en lisant le présent guide.



### Règle 1 de la Loi de la faune : Aidez les animaux à éviter la nourriture humaine.

#### La nourriture humaine tue la faune.



Les animaux sauvages mettent peu de temps à trouver la nourriture, les produits parfumés et les déchets laissés sans surveillance. Ces sources de nourriture non naturelles leur enseignent que, en s'approchant des humains, ils peuvent obtenir un repas facile.



Une fois qu'ils ont pris goût à de la nourriture humaine, les animaux sauvages adoptent souvent un comportement agressif pour s'en procurer d'autre. En cherchant de la nourriture ou des ordures mal rangées, ils risquent de compromettre votre sécurité et celle des autres.

Les animaux qui goûtent à de la nourriture humaine ou à des déchets adoptent un comportement agressif qui pourrait menacer votre sécurité et mettre leur vie et la vôtre en danger.

### Rangez vos provisions et vos produits parfumés comme il se doit.

Pour que votre aire de pique-nique ou votre emplacement de camping soit jugé propre, il doit être exempt de tout ce qui pourrait attirer la faune (aliments, débris, objets liés à la nourriture ou produits parfumés). Ne laissez jamais les articles suivants sans surveillance :

- Glacières – pleines ou vides;
- Nourriture – emballée, non emballée ou dans des contenants;
- Ordures et emballages;
- Vaisselle, chaudrons et ustensiles – propres ou sales;
- Contenants à boissons – pleins ou vides;
- Nourriture et bols de nourriture pour animaux de compagnie – pleins ou vides;
- Bouteilles et canettes – ouvertes ou non;
- Produits parfumés – tous les produits tels que shampooing, dentifrice, bougies, citronnelle, détergent à vaisselle, écran solaire, baume pour les lèvres, linges à vaisselle;
- Barbecues – propres ou sales;
- Tout autre article qui sert à la préparation des repas ou qui dégage une odeur.



TOUS les produits parfumés et les articles liés à la nourriture DOIVENT être rangés dans une voiture,



dans un VR ou une roulotte à parois rigides,



ou dans le casier à provisions d'un camping.

**Ne laissez jamais de nourriture ou d'objets odorants sans surveillance ou dans une tente, ne serait-ce que pour un instant.**

## Gardez votre emplacement de camping ou votre aire de pique-nique propre.

Une fois le repas terminé, vous DEVEZ ranger la nourriture, les articles associés à la nourriture et les articles parfumés dans :

- un véhicule, une roulotte ou une autocaravane à parois rigides (ET NON dans une tente ou une tente-roulotte);
- un casier à provisions du camping.

Les objets non liés à la nourriture, par exemple les chaises de parterre, les tables ou les lanternes, peuvent être laissés dehors. Les objets tels que les glacières, les réchauds, les linges à vaisselle et le dentifrice doivent être rangés en lieu sûr.

Videz votre eau de vaisselle dans un évier extérieur ou au poste de vidange.



La nourriture, les articles liés à la nourriture et les produits parfumés DOIVENT être rangés.



Les glacières, les réchauds et la vaisselle (propre ou sale) DOIVENT être rangés.



Les objets non liés à la nourriture peuvent être laissés dehors.



## Règle 2 de la Loi de la faune : Placez les ordures dans des poubelles à l'épreuve de la faune.



Les animaux sauvages se nourrissent des déchets qu'ils trouvent. Laisser traîner des ordures, c'est en quelque sorte nourrir la faune. Déposez immédiatement tous vos déchets et vos articles recyclables dans des poubelles à l'épreuve de la faune.

- Si vous voyez des ordures ou des articles recyclables qui traînent à Banff, composez le 403-762-1218 entre 8 h et 18 h (sept jours sur sept) pour en informer les Services des règlements municipaux.
- Après 18 h, appelez le Service de répartition de Parcs Canada à Banff au 403-762-1470.



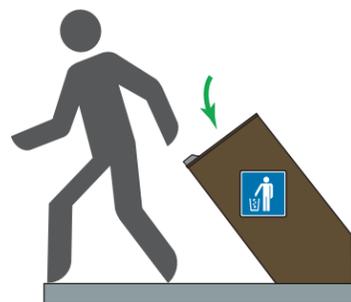
### Mode d'emploi des poubelles à l'épreuve de la faune.



Glissez la main à l'intérieur de la poignée et enfoncez-la entièrement pour débloquer le verrou.



Ouvrez le couvercle. Déposez vos ordures dans la poubelle.



Refermez le couvercle. Avant de partir, assurez-vous qu'il soit **bien verrouillé**.



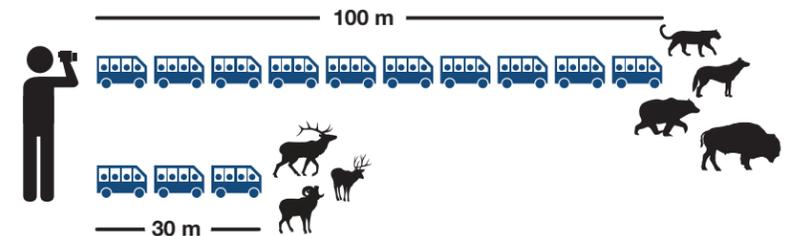
## Règle 3 de la Loi de la faune : Donnez aux animaux tout l'espace dont ils ont besoin.



Lorsque vous prenez des photos, évitez d'entourer l'animal, d'envahir son espace ou de le suivre. Servez-vous d'un téléobjectif ou montrez-le dans son milieu naturel et agrandissez l'image plus tard.



Évitez de surprendre les animaux. Si vous forcez un animal à se déplacer, vous êtes trop près. Donnez-lui de l'espace.



Photographiez la faune de l'intérieur d'un véhicule ou à une distance sûre :

- 30 m dans le cas des chevreuils, des wapitis, des orignaux et des mouflons d'Amérique;
- 100 m dans le cas des cougars, des ours, des coyotes et des loups.

## Les chiens sont une source de stress pour la faune.

Les chiens sont une source de stress pour la faune. Tout comme les loups et les coyotes, ils peuvent être perçus comme une menace. Les chiens sans laisse peuvent provoquer des comportements agressifs chez des espèces sauvages comme le grizzli et le wapiti. Pour éviter une situation dangereuse :



Tenez votre chien en laisse et conservez-en la maîtrise en tout temps.



Ramassez ses excréments et jetez-les dans une poubelle à l'épreuve de la faune.



Ne laissez jamais de nourriture pour animaux de compagnie dehors. Avant de vous éloigner, rangez les bols de nourriture, qu'ils soient vides ou pleins. Prenez aussi l'habitude de le faire avant d'aller vous coucher.

Les chiens ne sont pas autorisés sur certains sentiers : [parcscanada.gc.ca/sentiersbanff](http://parcscanada.gc.ca/sentiersbanff)

Songez à laisser votre chien à la maison si vous comptez faire du camping, de la randonnée ou une excursion dans l'arrière-pays.



## Règle 4 de la Loi de la faune : Ralentissez. Respectez les limites de vitesse.

Si vous apercevez des animaux au bord de la route, **ralentissez**, restez dans votre véhicule et poursuivez votre route.

- Soyez conscient de la circulation autour de vous.
- Arrêtez-vous sur le bas-côté si cela ne crée pas de danger.
- Allumez vos feux de détresse.
- **Restez dans votre véhicule.**
- Observez l'animal quelques instants, prenez rapidement une photo et poursuivez votre route.
- En cas d'embouteillage, passez votre chemin. La situation est dangereuse pour les humains et pour les animaux.

## Sécurité des enfants

Les enfants pourraient attirer l'attention d'un ours, d'un cougar, d'un loup ou d'un coyote et se faire attaquer :

- Gardez-les en tout temps près de vous et à portée de vue.
- Empêchez-les de jouer à l'intérieur ou à proximité de parcelles de végétation haute ou dense.
- Ne les encouragez jamais à caresser un animal, à lui donner à manger ou à se faire prendre en photo à ses côtés.

## Généralités

En plus de garder votre emplacement de camping propre, vous devez respecter un certain nombre de règlements pour que tous les campeurs puissent vivre une expérience sécuritaire et agréable.

Les campings et la dimension des emplacements ont été conçus de manière à réduire notre impact sur l'écosystème. Si vous excédez la capacité d'accueil d'un emplacement, vous exercez des pressions sur le camping et sur l'environnement.

- Il ne peut y avoir plus de six personnes (enfants compris) par emplacement.
- **Vous devez quitter votre emplacement ou vous réinscrire au plus tard à 11 h.**
- **La durée maximale du séjour est de 14 nuits.**
- Le camping n'est permis que dans les endroits désignés.
- Les véhicules et les tentes doivent se trouver à l'intérieur de l'emplacement désigné, sur la plateforme de gravier, et non sur la végétation.
- Il est interdit d'attacher des objets aux arbres (y compris des toiles). Les toiles doivent être fixées à des poteaux.

## Respectez vos voisins

Les visiteurs aiment le camping parce qu'il leur permet d'échapper au bruit de la ville et de s'imprégner de la paix et de la tranquillité de la nature. Même les conversations à voix basse peuvent porter dans une zone boisée. Les bruits excessifs ne sont jamais tolérés, quelle que soit l'heure de la journée. Le chahut doit être signalé immédiatement au personnel du camping.

**Couvre-feu** – Le couvre-feu est en vigueur chaque jour de 23 h à 7 h. Pendant cette période, la musique et les feux de camp sont interdits, de même que l'alcool et le cannabis.

**Alcool et cannabis** – Les boissons alcoolisées ouvertes et le cannabis sont interdits de 23 h à 7 h. **Durant les longues fins de semaine de l'été, il est interdit d'avoir de l'alcool ou du cannabis en sa possession dans les campings.** Voir la page 15.

**Génératrices** – Les génératrices ne sont autorisées que de 9 h à 10 h 30 et de 17 h à 19 h.

**Visiteurs** – Seuls les campeurs inscrits sont autorisés dans les emplacements de camping après 23 h.

## Feux de camp

Les feux de camp sont l'une des activités de prédilection des campeurs. Pour éviter que votre feu ne devienne un danger pour vous et pour l'environnement, respectez les règlements suivants :

**Permis** – Chaque groupe inscrit qui souhaite faire un feu de camp doit acheter un permis. Vous pouvez vous en procurer un au moment de la réservation ou l'obtenir au camping ou au kiosque d'auto-inscription.

**Taille du feu** – Les feux doivent être contenus dans le foyer en métal fourni. Il est illégal d'allumer un feu à l'extérieur des foyers désignés. Pour réduire les incidences néfastes des feux de camp sur l'environnement, faites de petits feux : le bois ne doit pas dépasser le dessus du foyer.

**Bois** – N'utilisez que le bois obtenu dans la cour à bois du camping. **Évitez de faire brûler de la nourriture, des ordures** ou du bois mort issu de la forêt environnante. Utilisez une hache pour débiter les bûches fournies en bois d'allumage.

**Heures** – Les feux de camp ne sont autorisés que de 7 h à 23 h. Ne laissez jamais votre feu sans surveillance, et éteignez-le complètement avant de partir. Reportez-vous à la section *Interdictions relatives à l'alcool, au cannabis et aux feux de camp* à la page 15.

## Pêche

Le permis de pêche de parc national est obligatoire. Vous pouvez en obtenir un aux centres d'accueil de Parcs Canada, au quai du lac Minnewanka ou chez divers détaillants des environs. Procurez-vous un exemplaire du *Sommaire du règlement sur la pêche* pour en savoir davantage sur les règles particulières qui s'appliquent à la pêche dans les parcs nationaux.

## Non-conformité

Les employés de Parcs Canada sont là pour vous aider et peuvent se rendre à votre emplacement pour vous rappeler la réglementation. Les campeurs qui ne gardent pas leur emplacement de camping propre ou qui enfreignent les autres règlements s'exposent à une révocation de leur permis de camping sans possibilité de remboursement. Ils pourraient également être accusés en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et du *Règlement sur le camping dans les parcs nationaux*, devoir comparaître en cour et se voir imposer une amende maximale de 25 000 \$. Le titulaire du permis doit veiller à ce que son emplacement demeure dans un état satisfaisant.

Vous pouvez être un bon voisin et garantir à votre entourage une expérience de camping agréable en appliquant les lignes directrices suivantes :

**Vaisselle** – Pour laver votre vaisselle, servez-vous de l'évier extérieur ou d'un bassin personnel. N'utilisez pas les lavabos se trouvant dans les blocs sanitaires. Jetez l'eau de vaisselle dans les éviers extérieurs ou aux postes de vidange des campings. Ne la versez jamais dans les buissons ou sur le sol.

**Lessive** – Utilisez votre propre bassin et jetez l'eau dans l'évier extérieur ou au poste de vidange. La ville de Banff compte aussi des laveriers.

**Recyclage** – Déposez vos bouteilles et vos canettes (contenants consignés) dans les bacs de recyclage de chaque camping.

**Enfants** – Pour assurer la sécurité de vos enfants, supervisez-les en tout temps. Ils peuvent facilement s'égarer ou pénétrer par mégarde dans un emplacement voisin.

**Automobiles** – Respectez les limites de vitesse et restez vigilant lorsque vous roulez dans le camping. Les arbres pourraient vous bloquer la vue, et des piétons, surtout des enfants, pourraient surgir devant vous sans prévenir. Faites attention aux souches qui peuvent être dissimulées dans l'herbe en bordure du chemin et des emplacements de camping.

**Accès aux installations** – Empruntez les chemins et les sentiers pour accéder à votre emplacement et aux installations du camping (abris de pique-nique, toilettes, etc.). En prenant un raccourci à travers l'emplacement d'un voisin, vous risquez de déranger les autres campeurs et de piétiner la végétation fragile.

## Interdictions relatives à l'alcool, au cannabis et aux feux de camp

De mai à septembre, Parcs Canada applique plusieurs politiques pour assurer aux visiteurs une bonne nuit de sommeil. Il est interdit de consommer de l'alcool et du cannabis et d'allumer un feu de camp dans les campings pendant le couvre-feu, soit de 23 h à 7 h. Pendant les longues fins de semaine d'été, la possession d'alcool et de cannabis est interdite dans tous les campings.

Remarque : Il existe une différence entre l'interdiction de consommer de l'alcool ou du cannabis et l'interdiction d'en avoir en sa possession.

Interdiction de consommation : L'alcool et le cannabis sont autorisés dans les emplacements de camping, mais il est interdit d'en consommer ou de garder des boissons alcoolisées ouvertes pendant le couvre-feu.

Interdiction de possession : L'alcool et le cannabis sont interdits en tout temps.



P. Zizka

## Gardes de parc

Dans les campings des parcs nationaux, les gardes de parc sont les principaux agents de la paix. Ils sont chargés de protéger le parc national Banff et de veiller à ce que les campeurs vivent une expérience sécuritaire et agréable. Les campeurs sont tenus par la loi de se conformer à leurs demandes. Votre collaboration est appréciée.



R. Bray



© John E. Marriot

**Ralentissez. Mes oursons vivent ici.**



**Respectez les limites de vitesse.**

# Respectez vos voisins ainsi que la faune



**Couvre-feu**  
De 23 h à 7 h



**Génératrices**  
De 9 h à 10 h 30 et de 17 h à 19 h



**Interdiction de faire du feu**  
De 23 h à 7 h



**Interdiction de consommer  
de l'alcool et du cannabis\***  
De 23 h à 7 h

\*Durant les longues fins de  
semaine d'été, il est interdit d'avoir  
de l'alcool ou du cannabis en sa  
possession dans tous les  
campings. Voir la page 15.



**Évitez de laisser traîner des ordures et gardez votre  
emplacement propre en tout temps.**



**Abstenez-vous de nourrir quelque animal sauvage  
que ce soit.**



**Ne vous approchez jamais des animaux sauvages.  
Donnez-leur de l'espace.**



**Tenez vos animaux de compagnie en laisse et  
gardez-en la maîtrise en tout temps.**

**Les contrevenants sont passibles d'accusations en justice, d'une  
comparution en cour et d'amendes pouvant aller jusqu'à 25 000 \$.**

## Centres d'accueil de Parcs Canada dans le secteur de Banff

Centre d'accueil de Banff : 224, avenue Banff  
Du 15 mai au 30 septembre / de 8 h à 20 h / 7 jours sur 7  
Du 1<sup>er</sup> octobre au 14 mai / de 9 h à 17 h / 7 jours sur 7  
403-762-1550 [parcscanada.gc.ca/banff](http://parcscanada.gc.ca/banff)

Centre d'accueil de Banff –  
Gare ferroviaire de Banff : 327, avenue Railway  
Ouvert à l'année / de 9 h à 17 h / 7 jours sur 7

**Si vous voyez un ours, un cougar, un loup ou un coyote**, veuillez en avvertir immédiatement un employé de Parcs Canada ou appeler le Service de répartition du parc Banff (service accessible 24 h sur 24) au **403-762-1470**.

Pour signaler du bruit excessif dans un camping, pour déposer une plainte après les heures d'ouverture ou pour signaler toute infraction à la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, composez sans frais le **1-888-927-3367**. Ce service est accessible 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

**En cas d'URGENCE, composez le 911 ou, si vous utilisez un téléphone satellite, le 403-762-4506.**  
Les téléphones cellulaires ne sont pas toujours fiables.